



Transfert assurance-vie primes versées avant 70 ans

Par AZERTY

Bonsoir,

J'ai une assurance-vie ouverte avant mes 70 ans. Je souhaite aujourd'hui la transférer vers un contrat du même assureur mais au sein d'une autre banque grâce à la loi PACTE. J'ai maintenant plus de 70 ans.

Si je transfère cette assurance-vie, mes héritiers conserveront-ils l'avantage fiscal lié au versement de l'argent sur l'assurance-vie avant mes 70 ans ?

Merci d'avance pour votre réponse !

Par chaber

bonjour

La Loi Pacte vous autorise à demander le transfert des avoirs placés sur votre contrat d'assurance-vie vers un autre contrat commercialisé par la même compagnie d'assurance en conservant l'avantage du contrat souscrit avant 70 ans

Il vaut mieux traiter directement avec la compagnie d'assurance

Par brunothibault

Bonjour.

Avez-vous pu finaliser votre transfert ? Je suis curieux de savoir si l'assureur a accepté de transférer la gestion auprès d'un autre réseau bancaire (chaque réseau ayant ses propres contrats d'assurance vie à ses couleurs même s'ils sont assurés par la compagnie d'assurance filiale du groupe bancaire.

Par ESP

BONJOUR

Si vous décidez de transférer votre ancien contrat, le nouveau contrat sera considéré comme ayant été ouvert à la date du premier, et vous conserverez donc l'entier bénéfice fiscal qui y était attaché